
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR16.18PR**

concernant

**une demande de crédit d'étude de CHF 70'000.- pour la réalisation d'un concours
d'idées en lien avec le projet de mise en place dans des giratoires d'installations
productrices d'électricité renouvelable**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 août 2016.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Marie-Christine BERNEY, Marceline MILLIoud, Daniel BURDET, Jean-David CHAPUIS, Ruben RAMCHURN, Laurent VUITHIER et de la soussignée, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Pierre DESSEMONTET, de Monsieur Philippe GENDRET, Chef du Service des énergies et de Monsieur Stéphane THUILLARD, Responsable des projets énergies au SEY. Nous les remercions pour les compléments apportés lors de la commission et leurs réponses à nos questions.

Résumé du projet et de ses objectifs :

Le Service des énergies nous propose d'organiser un concours pour équiper trois ou quatre giratoires de notre Ville d'installations productrices d'énergie renouvelable. L'objectif de cette démarche est double. En rendant visible et en mettant en valeur l'investissement de la Ville dans les énergies renouvelables et les technologies de pointe, elle permettrait d'une part de façonner un peu plus l'image d'Yverdon-les-Bains comme une ville soucieuse de l'environnement et à la pointe de la recherche, et d'autre part de mettre en avant le type de travail réalisé par le Service des énergies. Il s'agit en effet de prendre les devants sur une possible libéralisation du marché de l'électricité. Dans un contexte libéralisé, le SEY aurait de la peine à concurrencer d'autres distributeurs sur le seul tarif car il ne dispose pas des moyens de production nécessaires : il vendra son électricité plus cher. Il s'agit donc de présenter d'autres arguments pour conserver les clients : les énergies renouvelables et la technologie en sont un. Les giratoires, lieu de passage important, sont un bon endroit pour promouvoir une image de marque tant pour la Ville que pour le SEY.

Le concours, semblable à un concours d'architecture, permettrait d'avoir des installations innovantes, esthétiques et en lien thématique avec l'environnement des giratoires sélectionnés (par exemple quelque chose qui mettrait en valeur le travail réalisé à la STEP). Les STE, URBAT et le Service de la culture seront intégrés à la démarche et notamment au moment de la composition du jury. Un concours permet également d'avoir une couverture médiatique, ce qui n'est pas négligeable dans une démarche publicitaire. Le jury se prononcera à la fois sur la dimension technique et sur la dimension artistique. Chaque projet sera accompagné d'un devis dont le plafond s'élève à CHF 300'000.- pour la réalisation des trois ou quatre giratoires.

Si le cahier des charges du concours demande que les installations soient fonctionnelles, il ne faut pas s'attendre à une production significative d'électricité. La commission s'est souciée de savoir si cela avait déjà été tenté ailleurs et quels en avaient été les résultats. Il existe des arbres dont les feuilles sont munies d'éoliennes, mais qui sont aussi coûteux que ce que prévoit ce projet et ne permettent pas de travailler sur l'image de la Ville de la même manière. St-Prex a installé des éoliennes dans certains de ses giratoires : elles ne fonctionnent qu'à l'aide d'un moteur. La commission ne souhaite pas qu'Yverdon-les-Bains fasse la même erreur, mais considère que l'inscription dans le cahier des charges de l'opérationnalité des installations est suffisante.

Vœux :

La commission émet le vœu que l'adjudication d'éventuels travaux soit assortie d'une clause liant le paiement au succès de l'installation, avec une production énergétique correspondant à un pourcentage minimal.

La commission émet le vœu que les giratoires soient munis d'éléments interactifs et didactiques pour la population.

Conclusions :

En considération de ce qui précède, la commission vous propose à 6 voix pour et 1 opposition d'accepter l'ensemble du préavis.

Yverdon-les-Bains, le 28 août 2016,

Joëlle Bettex

